

	Dossier modifié		Réponses	Pages modifiées
	oui	non		
A – Biodiversité				
<i>Les données d'inventaire ont été réalisées sur 2 périodes (2015-2016 puis 2018). Une partie est donc trop ancienne (presque 5 ans) et par ailleurs il n'y a pas de continuité suffisante entre les 2 périodes, ainsi la pression d'inventaire est insuffisante, tout cela ne permettant pas de garantir la fiabilité de la connaissance du site.</i>	x		Un cycle biologique complet a été de nouveau réalisé.	Étude impact p47-48
<i>L'étude n'est pas basée sur un suivi de l'activité en continu en altitude et au sol pendant la période d'activité (avril à octobre).</i>	x		Un protocole d'écoutes en continues a été réalisé sur le cycle d'activité des chiroptères 2021 (au sol, à 50m et à 80m).	Étude impact p106-107
<i>La méthodologie d'inventaire au sol basée sur des écoutes ponctuelles ne permet pas de qualifier suffisamment les enjeux en termes de connaissance des espèces et des fonctionnalités de la zone du projet pour les chiroptères.</i>	x		Un protocole d'écoutes en continues a été réalisé sur le cycle d'activité des chiroptères 2021 (au sol, à 50m et à 80m).	Étude impact p106-107
<i>L'un des principaux problèmes concernant l'emplacement des éoliennes de ce projet est que, parmi les 6 éoliennes envisagées, leur distance se situe pour 5 d'entre elles à moins de 200 m en bout de pâles d'éléments boisés qui sont des zones qualifiées « d'importantes pour la reproduction des passereaux » et de sensibilité « élevée » pour les chiroptères. Cela est en contradiction avec ce qui est écrit en page 372 dans les mesures d'évitement : « Afin d'éviter tout risque d'impact, les éoliennes du parc sont toutes implantées à plus de 200 m des zones boisées et de leurs lisières (milieu propice aux chiroptères). ». Ces éléments attractifs sont à éviter en éloignant à plus de 200 m les éoliennes de ces derniers.</i>	x		Les distances des éoliennes avec les haies est précisé dans le dossier page 381 L'éolienne E3 (la plus proche des milieux boisés) a été supprimée. Les autres machines ont été déplacées. Ainsi, l'éolienne E1 est maintenant située à 147m, l'éolienne E5 à 145m et l'éolienne E6 à +200m. La garde au sol a été augmentée, un arrêt chiroptère est prévu pour l'ensemble des éoliennes.	Étude impact p381
<i>L'alignement des éoliennes est prévu perpendiculaire à l'axe de migration identifié dans le SRCE. L'effet « barrière » sera d'environ 2,5 km de long et de 9 km en prenant en compte les parcs déjà accordés et construits au nord et au sud de ce projet.</i>		x	Rappelons que le flux d'oiseaux observé en migration active n'était pas très important en nombre, mais relativement diversifié, avec notamment des passereaux, des limicoles, des oiseaux d'eau, ainsi que des rapaces. Compte tenu de l'orientation de la ligne d'éoliennes (Nord-Ouest à Sud-Est) qui est globalement perpendiculaire à la voie de migration (Nord-Est à Sud-Ouest) on peut envisager des contournements du parc par l'Est (et uniquement de ce côté), puisqu'un ensemble important d'éoliennes se situe au Nord/Nord-Ouest du projet.	

	Dossier modifié		Réponses	Pages modifiées
	oui	non		
<p><i>Chiroptère : Concernant la pression d'inventaire, sans prendre en compte les inventaires de plus de 3 ans et les mesures « ballon altitude » dans les mesures actives/fixe, les périodes de transit printanier et mise bas et élevage des jeunes manquent d'inventaires.</i></p> <p><i>D'une manière générale pour les chiroptères, il est jugé nécessaire pour qualifier ces enjeux de réaliser une pression minimale d'inventaire comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – 3 relevés en période de gestation et de transit printanier (mi-mars à mi-mai) ; – 5 à 6 en période de mise bas et d'élevage des jeunes (mi-mai à fin juillet) ; – 5 à 6 en période de transit et de migration automnale (début-août à mi-octobre). 	x		Un cycle biologique complet a été de nouveau réalisé. Ainsi, 3 relevés ont été réalisés en période de transit printanier, 5 relevés en période de gestation et de mise bas (complété par 4 écoutes en altitudes via ballon d'hélium), et 5 relevés en période de transit automnal (complété par 7 écoute fixe sur une nuit).	Étude impact p88
<p><i>Il est mentionné dans le dossier : « L'association Picardie Nature a réalisé une synthèse des données chiroptères sur un rayon de 15 km autour de la zone d'implantation potentielle (la synthèse complète figure en Annexe I) » Où trouver la synthèse rendue par Picardie Nature dans l'étude d'impact ?</i></p>	X		La synthèse de Picardie Nature a été ajoutée en Annexe .	1c FE PLANCHETTE synthèse chiros
<p><i>Aucune recherche de gîte n'a été effectuée.</i></p>	x		Une actualisation des prospections a été réalisée. Ainsi une recherche spécifique de gîtes sur la zone d'implantation potentielle a été réalisée.	Étude impact p107-108
<p><i>Les enjeux seront à réévaluer lorsque l'état initial sera satisfaisant.</i></p>	x		Les enjeux sont similaires à ceux identifiés lors de la dernière version	
<p><i>Avifaune : La pression d'inventaires, sans prendre en compte les inventaires de plus de 3 ans, ne permet pas de qualifier les enjeux d'une manière satisfaisante (et/ou les inventaires réalisés ne couvrent pas l'ensemble du cycle biologique de l'avifaune).</i></p> <p><i>D'une manière générale pour l'avifaune, il est jugé nécessaire de réaliser une pression minimale d'inventaire pour qualifier les enjeux d'une manière satisfaisante comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – 4 relevés en période d'hivernage (décembre à février) ; – 4 en période de migration pré-nuptiale (février à mi-mai) ; – 8 en période de nidification (avril à juillet) ; – 8 en période de migration post-nuptiale (août à décembre). 	x		Tout un cycle biologique complet a été de nouveau réalisé. Ainsi, 4 relevés ont été réalisés en période d'hivernage, 6 relevés en période de migration pré-nuptiale, 14 relevés en période de nidification et 13 relevés en période de migration post-nuptiale.	Étude impact p57
<p><i>D'après les inventaires réalisés, il n'y a pas d'enjeux forts dans la zone d'implantation. Très peu d'individus en migration active ont été comptabilisés (sauf pour les espèces à l'indice de vulnérabilité très faible comme le pigeon ramier), pourtant il s'agit d'un axe de migration.</i></p>	x		L'étude a été modifiée en fonction des nouveaux inventaires. Un nouveau protocole a été mis en place en période de migration post-nuptiale avec des points de longue durée afin d'avoir une meilleure connaissance des possibles migrations. Peu de changement ont été repérés.	Étude impact p67
<p><i>Effets cumulés : Les effets cumulés sont à étudier notamment pour la migration.</i></p>	x		Les effets cumulés ont été étudiés pour les espèces nicheuses ainsi que pour la migration, on fonction des parcs ayant reçu un avis de l'autorité environnementale.	Étude impact p340

	Dossier modifié		Réponses	Pages modifiées
	oui	non		
<p><i>Sur la base de cet état initial réactualisé, il conviendra de revoir, l'ensemble des impacts du projet et de reprendre la totalité de la séquence « éviter, réduire, compenser » en vue de retenir un projet de moindre impact.</i></p> <p><i>Il est rappelé l'objectif de la loi biodiversité de « zéro perte nette de biodiversité » et que les mesures adéquates concernent d'abord l'évitement, puis la réduction et en dernier lieu la compensation.</i></p> <p><i>Le manque de fiabilité de la connaissance conduira à l'application de mesures plus strictes de préservation de la biodiversité par principe de précaution.</i></p>	X		L'ensemble de la séquence ERC a été respecté, tout d'abord l'évitement (suppression de l'éolienne E3) puis la réduction augmentation de la garde au sol de 29 à 44 et mise en place de programme d'arrêt des machines lorsque les conditions favorables aux sorties des chiroptères sont réunis. Les impacts résiduels sont faibles et ne nécessitent pas de compensation.	Ensemble du dossier
Avis de la DDT du 29/06/20 :				
<p><i>« Comme nous l'avons souligné, à l'exception de l'éolienne E2, tous les autres aérogénérateurs sont localisés à faible distance d'éléments arbustifs dont nous avons précisé l'importance pour la faune sauvage : E1 (proximité de 92 m), E3 (proximité de 17 m), E4 (proximité de 155 m), E5 (proximité de 130 m), E6 (proximité de 140 m).</i></p> <p><i>Ces distances d'isolement telles que proposées ne sont pas conformes aux mesures figurant dans le guide du développement de l'éolien en Picardie qui préconise le respect d'une distance minimale de 2003 avec les boisements, les haies et les habitats de chiroptères.</i></p> <p><i>Cette disposition figure également au SRCAE Picardie et a fait l'objet d'une validation scientifique auprès des experts régionaux du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).</i></p>	X		L'éolienne E3 a été supprimée (éolienne la plus proche des éléments boisés). Les autres machines ont été déplacées. Ainsi, l'éolienne E1 est maintenant située à 147m, l'éolienne E5 à 145m et l'éolienne E6 à +200m.	Étude impact p381
<p><i>Outre le risque de dérangement généré sur le corridor intra-interforestier, l'implantation du projet au sein d'un couloir migratoire risque de modifier le comportement des oiseaux migrateurs.</i></p> <p><i>S'ajoutant dans un effet cumulé à des parcs existants, ce nouveau projet éolien formera une barrière perpendiculaire à l'axe de migration (Nord-Est à Sud-Ouest).</i></p> <p><i>D'est en ouest, des aérogénérateurs coupent les liaisons avec les différents boisements générant également un risque de collision.</i></p> <p><i>Il est indiqué qu'avec la construction du parc, un contournement de ce dernier devrait être envisagé pour de nombreuses espèces : en l'état rien ne permet de l'affirmer avec certitude et le risque de collision ne peut être exclu.</i></p>		X		
<p><i>Certains des inventaires datent de 2015 : une actualisation aurait pu être proposée. Ainsi nous observons que les deux inventaires floristiques de 2015 ne font pas état de la présence ou de l'absence éventuelle d'espèces végétales de la flore exotique envahissante. Des prospections ont-elles été réalisées en ce sens ?</i></p>	X		Une actualisation a été réalisée.	Étude impact p47-48
<p><i>Nous constatons également qu'aucune mesure de compensation et d'accompagnement n'est proposé ; la mesure R4 s'apparente plus à une mesure d'accompagnement que de réduction.</i></p> <p><i>Un entretien des plates-formes réalisé, en cours d'année, autant de fois que la végétation limitrophe aux éoliennes constituerait une ressource attractive pour l'avifaune et les chiroptères, aurait pu être proposé comme mesure de réduction.</i></p>	X		La mesure «Un entretien des plates-formes réalisé, en cours d'année, autant de fois que la végétation limitrophe aux éoliennes constituerait une ressource attractive pour l'avifaune et les chiroptères» est proposée comme une mesure de réduction.	Étude impact p390
<p><i>En l'état du dossier et des observations formulées, j'émet un avis défavorable sur le projet présenté par la société Ferme éolienne Planchette ».</i></p>				
B – Résumé non technique				
<p><i>Le résumé non technique de l'étude d'impact sera mis à jour en tant que de besoin.</i></p>	X			